

Date de séance : 11 avril 2017	PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Syndical	
Date de convocation : 4 avril 2017		
Nombre de membres	En exercice : 9	Présents : 8

*L'an deux mille dix sept et le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur ARRO Patrice**.*

Membres titulaires : Mme CASES Juliette et M. MACHARD Jean-François pour CASTEIL, M. BOBE Jean, M. MONET Eric pour CORNEILLA DE CONFLANT, M. BOUDON Patrice, M. CISZEK Georges et M. GUITART Henri pour VERNET LES BAINS.

PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (M. Bastien VIGOUROUX du Cabinet ENTECH)

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2017

Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

VOTE : 8 voix POUR

2) Présentation et approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016

Considérant que le compte de gestion 2016 établi par la Direction Générale des Finances et présenté ce jour par le Président, est en concordance absolue avec le compte administratif 2016,

Considérant que M. ARRO Patrice, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. CISZEK Georges pour le vote du compte administratif,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents a approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2016 et le COMPTE DE GESTION 2016.

VOTE : 7 voix POUR

3) Approbation de l'affectation du résultat 2016 sur l'exercice 2017

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, il est constaté que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **54 609,62 €**.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents a décidé d'affecter le résultat comme suit :

Déficit de fonctionnement de l'exercice 2016	-54 609,62
Excédent antérieur reporté	76 888,49
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 à affecter	22 271,87
Excédent d'investissement de l'exercice 2016	20 403,72
Excédent antérieur reporté	552 375,03
Excédent d'investissement reporté (ligne 001 en recettes budget 2017)	572 778,75
Solde des restes à réaliser d'investissement (déficit)	511 253,00
Besoin de financement minimum de la section d'investissement	0
Affectation à la section d'investissement	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002-recettes budget 2017)	22 271,87

VOTE : 8 voix POUR

4) Travaux de restructuration des réseaux vétustes (tranches 5 et 6) et demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental 66

Vu la mise à jour par le Cabinet ARTELIA du schéma d'eau potable (réalisé initialement en 2008), finalisée en décembre 2012, prévoyant la réhabilitation de plusieurs tronçons de réseaux cassants et fuyards pour améliorer le rendement du réseau dans son ensemble ;

Compte tenu des priorités fixées en 2017 en accord avec l'exploitant SAUR au regard du schéma d'eau potable ;

Vu l'estimation de ces travaux confiée au cabinet GEO PYRENEES, titulaire d'un marché à bons de commande de maîtrise d'œuvre et de suivi de divers travaux sur réseaux eau potable et assainissement ;

Le Président souhaite réaliser successivement, de juin 2017 à mars 2018, deux tranches de travaux (5 et 6) et propose que soit présenté le présent dossier à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales pour l'obtention d'aides.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux AEP vétustes et fuyards suivants :

Tranche 5 : rue Vieille Fontaine et impasse des Escoumeilles à Vernet les Bains, tranche pour laquelle une autorisation d'anticipation de commencement de travaux sera sollicitée ;

Tranche 6 : Rue du Cady et RD 116 à Casteil

Le Président est autorisé à solliciter au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible.

VOTE : 8 voix POUR

5) Travaux de restructuration des réseaux assainissement et demande subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental 66

Vu l'étude en cours sur le fonctionnement de l'épuration du territoire et la mise à jour du schéma d'assainissement collectif par le Cabinet ENTECH (rapport final prévu en juin 2017) ;

Vu les travaux de renouvellement des réseaux eau potable de la rue Vieille Fontaine à Vernet les Bains, réalisés dans le cadre du schéma directeur d'eau potable ;

Après consultation du Cabinet ENTECH, de l'exploitant SAUR et du rapport de passage caméras (195 ml) confirmant la vétusté desdits réseaux rue Vieille Fontaine ;

Vu les travaux d'abattage d'arbres réalisés par la commune de Vernet les Bains au boulevard Clémenceau (entrée du village) et devant être suivis de la réfection de la voirie sur route départementale ;

Après consultation du Cabinet ENTECH, de l'exploitant SAUR et du rapport du passage caméras confirmant la vétusté desdits réseaux d'assainissement boulevard Clémenceau (375 ml) ;

Le Président souhaite réaliser ces travaux en 2017 et propose que soient présentés ces deux dossiers à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales pour l'obtention d'aides, avec une demande d'autorisation d'anticipation de commencement des travaux de la tranche 1 (réfection conjointe des réseaux eau potable et assainissement de la rue Vieille Fontaine) avant l'obtention d'une éventuelle subvention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement vétustes suivants :

- Tranche 1 : rue Vieille Fontaine à Vernet les Bains (avec demande d'autorisation d'anticipation de commencement des travaux avant obtention de subventions) ;
- Tranche 2 : boulevard Clémenceau à Vernet les Bains.

Et a autorisé le Président à solliciter au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible.

VOTE : 8 voix POUR

6) Travaux de réhabilitation d'ouvrages vétustes et demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental 66

Vu le schéma directeur eau potable mis à jour par le Cabinet ARTELIA en 2012 et prévoyant la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable ;

Vu la détérioration constatée par l'exploitant et le SATEP du Conseil Départemental 66 lors de sa visite annuelle, de l'étanchéité intérieure du réservoir intermédiaire d'eau potable sis à Casteil et pour laquelle une autorisation d'anticipation des travaux avant obtention des subventions va être demandée ;

Vu la détérioration de la piste d'accès au réservoir intermédiaire et au forage F1 (sis sur la même parcelle que le réservoir intermédiaire) et pour laquelle une autorisation de réalisation des travaux par anticipation a été obtenue du Conseil Départemental 66 ;

Le Président propose de solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales :

-Réhabilitation de la piste d'accès au réservoir intermédiaire et au forage F1 : travaux réalisés par l'entreprise SOL Frères pour un montant HT de **15 164 €**;

-Réhabilitation du réservoir intermédiaire et mise en sécurité : travaux estimés à **23 000 € HT**

VOTE : 8 voix POUR

7) Présentation et approbation du BUDGET PRIMITIF 2017

Après présentation par Monsieur le Président des opérations d'investissement, des subventions et produits attendus et de la section d'exploitation du budget pour l'exercice 2017,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents a adopté le budget primitif 2017, équilibré en dépenses et en recettes à 1 827 146,23 € HT.

La section d'**investissement** est équilibrée à **1 490 468,36 € HT**

La section de **fonctionnement** est équilibrée à **336 677,87 € HT**

VOTE : 8 voix POUR

8) Approbation du principe du retour à compter du 1^{er} janvier 2018 de biens mis à la disposition du SIVOM par la commune de Vernet les Bains

Vu la convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles et de transferts des contrats, passée entre la commune de Vernet les Bains et le SIVOM de la Vallée du Cady, en date du 27 novembre 2014 avec pour date d'effet le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu le bâtiment administratif, siège du SIVOM, ainsi que les biens mobiliers et travaux constituant un ensemble mis à la disposition du SIVOM pour l'installation du siège de la collectivité ;

Vu les dotations aux amortissements des biens susvisés, imputées sur la section de fonctionnement du SIVOM pour un montant annuel de **15 397,39 €**;

Vu l'emprunt n° P089ZF016PR au Crédit Agricole contracté par l'ancienne communauté de communes Canigou Val Cady pour financer la construction dudit bâtiment administratif, et transféré au SIVOM de la Vallée du Cady depuis le 1^{er} janvier 2014, dont le montant de l'annuité s'élève à **15 491,47 €**;

Compte tenu que l'excédent de fonctionnement est grevé depuis 2014 d'un montant moyen annuel de 23000€(intérêts + dotations aux amortissements) sans compensation sur le montant des recettes de fonctionnement (redevances eau et assainissement) et que l'exécution des budgets 2018 et 2019 conduira au déficit de la section de fonctionnement ;

Après consultation des services de la Préfecture et de la Direction Générale des Finances Publiques, le Président sollicite du conseil syndical un accord de principe pour que l'ensemble immobilier et mobilier constituant le siège du SIVOM revienne à la commune de Vernet les Bains, propriétaire, ainsi que l'emprunt lié à la construction du bâtiment administratif, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré longuement sur ce principe, à condition pour les élus de la commune de Vernet les Bains qu'un loyer correspondant au montant de l'annuité d'emprunt du bâtiment soit versé par le SIVOM à la commune, a donné son accord de principe pour que le bâtiment administratif, les biens mobiliers et travaux liés au bâtiment soient retournés à la commune de Vernet les Bains en pleine propriété, ainsi que l'emprunt n° P089ZF016PR au Crédit Agricole, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un projet d'avenant à la convention de mise à disposition précitée et un projet de contrat de location dudit bâtiment, siège du SIVOM, pour une durée de 24 mois seront soumis à l'approbation du conseil syndical lors d'une prochaine séance.

VOTE : 8 voix POUR

9) Communication de la liste des marchés publics conclus en 2016 (supérieurs à 20 000 € HT) et publiés sur le site avant le 31 mars 2017

10) Communication de la liste des décisions prises par le Président par délégation du conseil syndical depuis le 1^{er} avril 2016.

Questions diverses

Le Président fait état de l'avancement des procédures de DSP Eau Potable et Assainissement en cours. Les élus sont unanimes pour que le résultat des négociations sur ces contrats n'aboutisse à aucune augmentation du prix de l'eau pour les usagers.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15.